

FAMILLE LECONTE – EUROPEAN ENERGY
LAUBES AGRI ÉNERGIE
COMPTE-RENDU DE LA REUNION
GROUPE DE TRAVAIL N°2 – COMITE DE PROJET
JEUDI 15 MAI 2025 – GONTAUD-DE-NOGARET



Compte-rendu rédigé par Quelia, mandatée par European Energy

Synthèse de la réunion

Le groupe de travail et comité de projet

14 personnes ont participé à la réunion (voir liste page 3). L'objectif de la réunion était de présenter le projet agrivoltaïque finalisé, avec l'implantation retenue, les photomontages réalisés et informations réglementaires. Porté par la famille Leconte en partenariat avec European Energy, le dépôt du permis de construire est prévu pour juin 2025.

Le calendrier

- Janvier 2023 : Initiation du projet Leconte avec European Energy
- Septembre 2023 : Lancement des études
- Septembre 2024 : Présentation du projet au conseil municipal de Gontaud-de-Nogaret – lancement de la concertation
- 28 Octobre 2024 : Réunion du groupe de travail n°1
- 29 octobre 2024 : Atelier public Autoconsommation collective
- 25 février 2025 : Atelier public Paysage
- 15 mai 2025 : Réunion du groupe de travail n°2 – comité de projet
- 27 mai 2025 : Permanence publique d'information
- Juin 2025 : Dépôt prévu de la demande de permis de construire
- 2026 : Enquête publique

La démarche de la famille Leconte

Originaire de Gontaud-de-Nogaret, la famille Leconte entreprend de revitaliser la propriété familiale historique après plus de 30 ans d'abandon. Pour ce projet, elle s'associe à European Energy afin de créer une ferme agri-solaire qui permettra de :

- Relancer l'activité agricole de la ferme
- Restaurer la maison familiale pour héberger la famille
- Organiser des séjours dédiés au bien-être

Le projet agri-solaire

Le projet agrivoltaïque repose sur la complémentarité entre production agricole et photovoltaïque et a été au cœur des échanges avec l'importance accordée à la valeur agricole de l'activité de la ferme.

Les études de faisabilité

L'étude écologique

L'étude écologique révèle des habitats accueillant des espèces sensibles, à respecter pour définir l'implantation des panneaux solaires qui limite les impacts sur la biodiversité.

Les études techniques

Le projet solaire est indépendant du futur poste source prévu par Rte et Enedis à Gontaud-de-Nogaret, dont la capacité est déjà entièrement réservée par des projets tiers. L'acheminement des équipements évitera le centre de Gontaud grâce à un itinéraire de contournement spécifique.

L'étude paysagère

L'étude paysagère a identifié les points de vue les plus sensibles et permis de proposer des mesures d'insertion dans le paysage local (plantation de haies, recul, clôture adaptée). Six photomontages ont été réalisés et présentés pour simuler l'intégration du projet solaire dans le paysage, dans les conditions les plus sensibles avec et sans végétation. Les vues °8 et 9 depuis le quartier de Blanquine ont suscité des remarques de la part de riverains. Une démarche de dialogue individualisée a été engagée avec les habitants de plusieurs maisons concernées pour mieux caractériser les impacts visuels.

Présentation des 3 variantes d'implantation

Trois variantes d'implantation ont été étudiées, allant d'un scénario maximisant à une version optimisée intégrant les études écologiques, paysagères et réglementaires.

Faire bénéficier d'une électricité solaire à prix avantageux

Les porteurs du projet proposent aux Gontaudais de bénéficier d'une électricité solaire locale à tarif avantageux via l'autoconsommation collective. Une économie de 4,5 c€/kWh TTC est estimée. La campagne de pré-inscription se poursuit pour évaluer l'intérêt des Gontaudais-es, avec priorité donnée aux habitants de la commune. Suite à l'intérêt exprimé par des communes voisines, une ouverture élargie du dispositif est aussi à l'étude.

Adresse mail dédiée au projet :

contact@laubès-agri-energie.fr

Site internet dédié au projet et la page contact :

<https://laubès-agri-energie.fr/contact>

Tables des matières

SYNTHESE DE LA REUNION	1
<i>Présentation des 3 variantes d'implantation</i>	1
TABLES DES MATIERES	2
LES PARTICIPANTS	3
INTRODUCTION	4
➤ CONTEXTE DE LA REUNION	4
➤ LE PROJET ET VOUS : INFORMATION ET DIALOGUE	5
LA DEMARCHE DE LA FAMILLE LECONTE A GONTAUD-DE-NOGARET	6
➤ LES LECONTE ET LE DOMAINE DE LAUBES	6
➤ LOCALISATION	6
➤ OBJECTIF : FAIRE REVIVRE LA FERME DE LAUBES	6
➤ LE PARTENARIAT FAMILLE LECONTE-EUROPEAN ENERGY	7
LE PROJET AGRIVOLTAÏQUE : SYNERGIE ENTRE ELEVAGE ET PRODUCTION D'ENERGIE SOLAIRE	7
➤ LE PROJET AGRICOLE	7
<i>Historique agricole</i>	7
<i>Développer et pérenniser un élevage à taille humaine</i>	7
➤ LE PROJET PHOTOVOLTAÏQUE	8
<i>Caractéristiques de la technologie photovoltaïque</i>	8
<i>Services apportés par le parc solaire à l'activité agricole</i>	9
LES ETUDES DE FAISABILITE	11
➤ COMPTABILITE AVEC LES DOCUMENTS D'URBANISME	11
➤ RESULTATS DE L'ETUDE ECOLOGIQUE	11
<i>Une diversité d'habitats, sans enjeu spécifique rédhibitoire</i>	11
➤ RESULTATS DE L'ETUDE PAYSAGERE	12
<i>Critères et analyse de l'intégration paysagère du projet</i>	12
<i>Un atelier paysage : discuter des sensibilités paysagères & choix des photomontages</i>	13
<i>Favoriser l'insertion du projet dans le cadre de vie</i>	14

➤ RESULTATS DES ETUDES TECHNIQUES	15
<i>Le raccordement électrique du site</i>	15
<i>Les voies d'accès au site : éviter le centre bourg</i>	15

PRESENTATION DES VARIANTES D'IMPLANTATION DU PROJET

LES PHOTOMONTAGES DU PROJET

➤ PHOTOMONTAGE N°2 : VUE DEPUIS LE CHEMIN DU PENDU, EN LIMITE EST DU PROJET	18
➤ PHOTOMONTAGE N°4 : VUE DEPUIS LE LIEU-DIT DE LA REOULERE, A 50M A L'OUEST DU PROJET	19
➤ PHOTOMONTAGE N°5 : VUE DEPUIS LE LIEU-DIT DU CASCARET, A 150M A L'OUEST DU PROJET	20
➤ PHOTOMONTAGE N°6 : VUE DEPUIS LES ABORDS DE LA HAUTE MINE, A 550M A L'OUEST DU PROJET	21
➤ PHOTOMONTAGE N°8 : VUE DEPUIS LES ABORDS SUD DU HAMEAU DE MAILLAN, A 250M AU SUD DU PROJET	22
➤ PHOTOMONTAGE N°9 : VUE DEPUIS LE HAMEAU DE BLANQUINE, A 610M AU SUD-OUEST DU PROJET	23

AUCUN ENJEU ACOUSTIQUE

DE L'ELECTRICITE SOLAIRE A PRIX AVANTAGEUX POUR LES GONTAUDAIS

➤ PRINCIPE DE L'AUTO-CONSOMMATION COLLECTIVE	25
➤ ESTIMATION DES ECONOMIES SUR VOTRE FACTURE D'ELECTRICITE	25
➤ UNE CAMPAGNE DE PRE-INSCRIPTION POUR EVALUER L'INTERET DES HABITANTS	26

DES RETOMBEES ECONOMIQUES LOCALES

LES PROCHAINES ETAPES

Les participants

14 personnes ont participé au groupe de travail. Retenus par leur activité agricole en Normandie le couple Leconte regrette de ne pas pouvoir participer à cette réunion.

Collectivités territoriales

Val de Garonne Agglomération

MALZIEU Sandrine, Chargée de mission Agriculture

Commune de Gontaud-de-Nogaret

DE RCIAUD Hubert, 1^{er} adjoint au Maire

GLANES Colette, 2^{ème} adjoint au maire

AUGUSTIN Christophe, Conseiller municipal

REGLAT Laurent, Conseiller municipal

Commune de Puymiclan

BORDIN Gaëlle, 2^{ème} adjointe au Maire

Organismes agricoles

Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne

CAPEDEVILLE Julien, Élu représentant

Agriculteurs

CALABET Bernard, Agriculteur et Garde-chasse de la propriété

Associations locales

Les Hauts de Blanquine

MOURET Michel, Représentant

Autres participants

CHAULET Christian, Entreprise 3D TP

Porteurs du projet

PASQUIER Théo, chef de projets, European Energy

ROSE Inès, Référente agricole

Animation, organisation de la réunion

DELATTE Constant, Concertant, Quelia

MEDDAHI Ismaël, Concertant, Quelia

Excusés

ANDRIEUX Pascal, Maire, Commune de Hautesvignes

COUDERC Christophe, Responsable photovoltaïque, SEM Avergies

CHAUMERON Sylvain, Responsable pôle territorial, SMAVLOT 47

DE PARASCAU Maryline, Maire, Commune de Fauguerolles

LECONTE Guillaume et Marion, Porteurs du projet

TORRES Sara, Directrice, CPIE de Serres

Introduction

Contexte de la réunion

Constant Delatte, Quelia, animateur de la réunion, remercie les participants pour leur présence à ce second groupe de travail et rappelle le contexte local avec des initiatives distinctes et indépendantes du futur parc agrivoltaïque de la ferme de Laubès :

- Une forte dynamique autour de l'énergie solaire avec plusieurs projets solaires en développement par des tiers
- L'arrivée d'un poste source (électrique) Rte-Enedis à Gontaud-de-Nogaret

Il rappelle que cette rencontre s'inscrit dans la continuité des échanges engagés volontairement par les porteurs de projet avec les acteurs du territoire. L'objectif est d'informer et d'échanger sur le projet en amont du dépôt des demandes administratives.

La réunion du jour répond aussi à une obligation réglementaire prévoyant l'organisation d'un comité de projet à destination des élus de Gontaud-de-Nogaret, des communes voisines, et de Val de Garonne Agglomération. Toutes les collectivités ont été invités par courrier recommandé et par mail, l'invitation étant aussi élargie aux acteurs du territoire précédemment invité au groupe de travail n°1 d'octobre 2024. (Compte-rendu du groupe de travail n°1)

UNE DÉMARCHE VOLONTAIRE ENGAGÉE PAR LES PORTEURS DU PROJET

Pourquoi sommes-nous réunis ce soir ?

Poursuivre un processus de concertation engagé depuis 2023

- Le choix volontaire de la famille Leconte & European Energy
- Dans la continuité du groupe de travail n°1 (octobre 2024)
- Élargi en comité de projet



Groupe de travail n°1 – 29 octobre 2024



Synthèse Compte-rendu Groupe de travail n°1 – 29 octobre 2024

Laubès Agri Énergie - Mission Groupe de travail n°2 - Comité de projet - 15 mai 2025

QU'EST-CE QUE LE COMITÉ DE PROJET ?

Nouvel outil réglementaire pour l'information sur les projets d'énergie renouvelable

Quand

- Avant le dépôt de la première demande d'autorisation
- Invitation envoyée par voie postale (LRAR) aux collectivités (+ mail le 16 avril 2025)

Objectif

- Informatif
- Expliquer la démarche et les enjeux liés au projet
- Répondre aux questions posées

Suites à donner

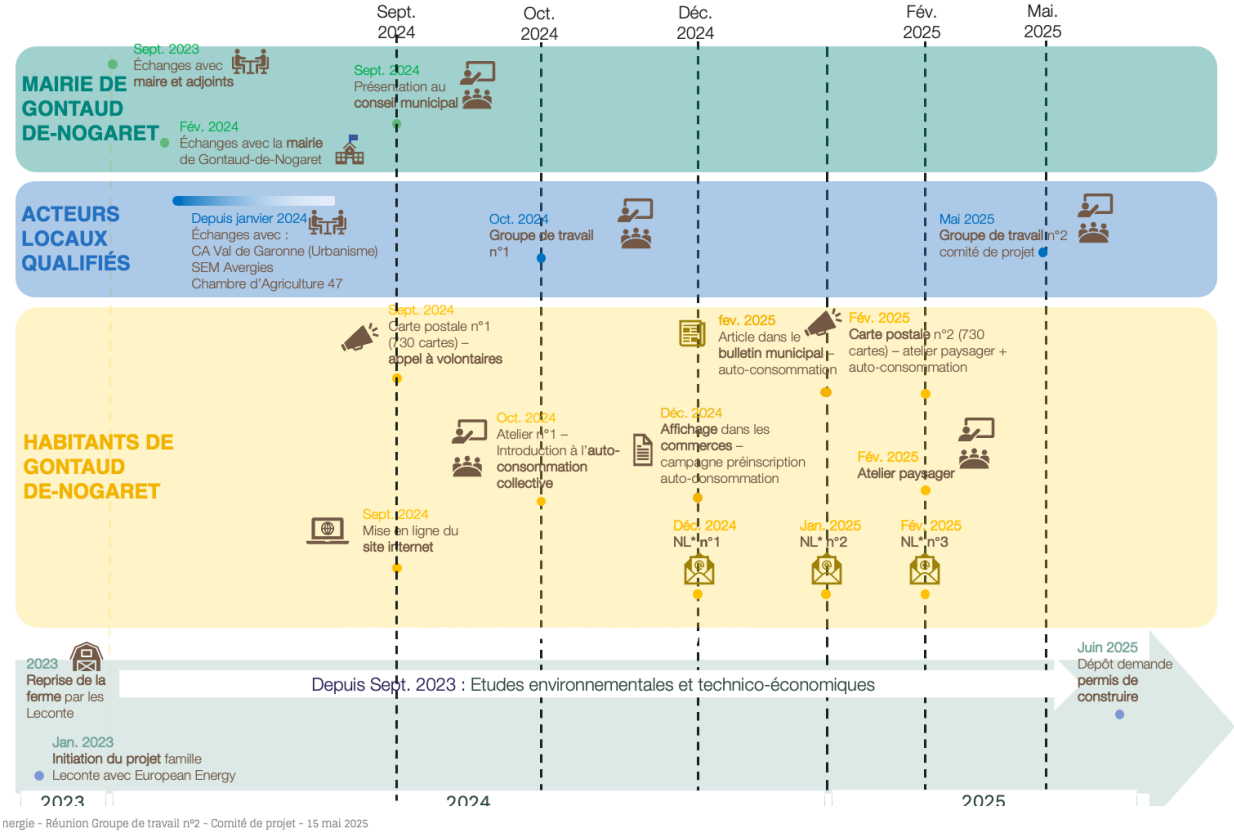
- Synthétiser les réponses aux observations formulées

Laubès Agri Énergie - Mission Groupe de travail n°2 - Comité de projet - 15 mai 2025

➡ Le projet et vous : information et dialogue

Plusieurs outils de communication ont été déployés pour informer les habitants de Gontaud-de-Nogaret et les encourager à interagir avec le projet :

- Des cartes postale d'information ont été distribuées, dans toutes les boîtes aux lettres des gontaudais-es (septembre 2024 et février 2025) pour les inviter à prendre part aux ateliers proposés sur l’autoconsommation collective et sur l’enjeu paysager
- Une information régulière a été partagée via la newsletter (3 envois) à la liste de diffusion
- L’article dans le bulletin municipal (février 2025)
- Le site internet, est régulièrement mis à jour, pour permettre aux habitants de s'informer, de s'exprimer et de participer aux évènements proposés



La démarche de la famille Leconte à Gontaud-de-Nogaret

Les Leconte et le domaine de Laubès

LES PORTEURS DE PROJET

- **Eleveur laitier en Normandie** et petit-fils des acquéreurs de Laubès
- **Coach et thérapeute en développement personnel**
- Rachat du domaine de Laubès en vue de s'y **installer et de développer leurs propres activités** :
 - ✓ **Restaurer la maison familiale** pour y vivre en famille
 - ✓ **Remettre la ferme en activité** (élevage, solaire agrivoltaïque et cultures)
 - ✓ **Aménager les dépendances** pour accueillir l'activité professionnelle de Marion
- La remise en état et l'installation à Laubès constitue **le projet d'une vie** pour Guillaume et Marion



Marion et Guillaume LECONTE



Exploitation agricole des Leconte en Normandie

Laubès Agri Énergie - Mission Groupe de travail n°2 - Comité de projet - 15 mai 2025

Localisation



Laubès Agri Énergie - Mission Groupe de travail n°2 - Comité de projet - 15 mai 2025

Objectif : faire revivre la ferme de Laubès

Théo Pasquier, chef de projets, European Energy, explique qu'en 2023, Guillaume et Marion Leconte ont décidé d'investir dans la restauration de la ferme familiale de Gontaud-de-Nogaret, laissée à l'abandon, afin d'en faire leur lieu de vie et d'activités professionnelles.

Ce projet de la Famille Leconte s'articule autour de trois initiatives complémentaires :

- Ré-installer une activité agricole sur la ferme avec un élevage ovin et bovin en plein air par Guillaume Leconte
- Restaurer la propriété historique pour y installer leur famille
- Transformer une partie de la propriété pour accueillir l'activité professionnelle de Marion Leconte

Face à une rénovation coûteuse des bâtiments et un rendement agricole limité, la famille Leconte a choisi de se tourner vers l'agrivoltaïsme. Cette approche agricole novatrice vise à établir une synergie entre l'élevage et l'installation de panneaux solaires. L'activité agricole doit apporter les revenus pour subvenir aux besoins de la famille, tandis que les revenus générés par l'énergie solaire financeront la réhabilitation de la propriété

Maintenir l'élevage dans le Lot-et-Garonne

- **Reprise d'une ancienne exploitation agricole** par un jeune agriculteur (moins de 40 ans, mais ce n'est pas la primo-installation de Guillaume)
- **Créer un élevage de vaches Angus et de brebis à viande Mérinos**

Redonner vie à une ferme historique

- **Restaurer les anciens bâtiments** de ferme et les rendre fonctionnels
- **Installer leur famille** au domaine de Laubès pour vivre à Gontaud-de-Nogaret

Créer un lieu pour l'activité professionnelle de Marion Leconte

- **Transformer** une partie de la propriété en un **espace dédié à l'activité professionnelle de Marion**
- Créer un lieu d'accueil pour les séjours de bien-être

Laubès Agri Énergie - Mission Groupe de travail n°2 - Comité de projet - 15 mai 2025



➡ Le partenariat Famille Leconte-European Energy

Théo Pasquier explique que la famille Leconte a choisi European Energy après l'analyse de propositions d'entreprises concurrentes. Les Leconte ont apprécié la qualité d'écoute de l'équipe European Energy et la proposition de partage de la valeur avec l'autoconsommation collective qui permettra aux Gontaudais-es de bénéficier de l'électricité solaire issue du futur parc.

POURQUOI UN PARTENARIAT ?

- Rendement agricole faible
- Trouver une ressource pour **financer les travaux de rénovation**
- Créer une source d'électricité abordable locale et renouvelable
- Créer et pérenniser les activités agricole et touristique lancées sur le domaine

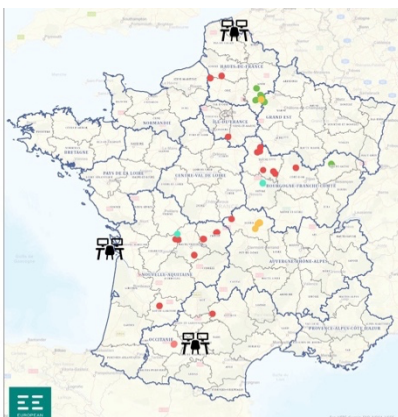
POURQUOI EUROPEAN ENERGY ?

- Qualité d'écoute
- Expérience en concertation
- Expertise sur l'ensemble du cycle de vie d'un parc solaire
- Les seuls à proposer l'autoconsommation collective



Laubès Agri Énergie - Réunion Groupe de travail n°2 - Comité de projet - 15 mai 2025

- Producteur d'électricité **indépendant**, fondé en 2004 au Danemark
- **Maîtrise complète du processus** : développement, construction, exploitation et démantèlement
- **Plus de 3,5 GWc** cumulés de sites développés et construits en Europe
- **Plus de 4,2 TWh d'électricité produits en 2023**, Soit la consommation de **1,7 million de français**
- **Une 30aine de projets agrivoltaïques** et photovoltaïques en développement



Le projet agrivoltaïque : Synergie entre élevage et production d'énergie solaire

➡ Le projet agricole

Historique agricole

Inès Rose, référente agricole, European Energy, explique que les parcelles ont été laissées en friche pendant plus de 10 ans. Malgré leur remise en culture avec différentes cultures céréalières depuis quelques années, la qualité agronomique des sols s'avère insuffisante pour une production satisfaisante. Ce constat a renforcé l'intention initiale de Guillaume Leconte de s'orienter vers l'agrivoltaïsme.

- **Parcelles en friche** pendant une dizaine d'années avec des **sols de qualité moyenne** (Terres non déclarées à la PAC depuis 2016 (jachères depuis la déclaration 2015))
- **Tentatives de remises en culture**, d'une partie de la parcelle, avec diverses céréales
Rendements moyens en agriculture conventionnelle
 - 26 quintaux/ha d'orge en 2022
 - 22 quintaux/ha de tournesol en 2023
 - 45 quintaux/ha de blé en 2024



Laubès Agri Énergie - Réunion Groupe de travail n°2 - Comité de projet - 15 mai 2025

Le sud du site en février 2023 (Photo : EEF)

Développer et pérenniser un élevage à taille humaine

Le projet agricole de Guillaume Leconte repose sur un élevage mixte de brebis mérinos et de bovins Angus, sélectionnés auprès de différents élevages afin de favoriser la diversité génétique. L'accueil des animaux se fera de manière progressive pour optimiser le pâturage et garantir une autonomie en fourrage.

LE PROJET AGRICOLE

- **Créer une exploitation en 'bovin-ovin' alliant vie de prairies et bergerie/étable**
 - **Des vaches de race Angus**, robustes et parfaitement adaptées à la vie en plein air dont la viande est de grande qualité
 - **Un troupeau de brebis allaitantes**
- **Association idéale d'élevages**
 - **Optimiser la surface fourragère**, en combinant deux races aux préférences alimentaires complémentaires
 - Les brebis mangeront les refus des bovins
 - **Alimentation complétée en orge et en foin de luzerne**



Moutons Mérinos



Vaches Angus

Laubès Agri Énergie – Réunion Groupe de travail n°2 – Comité de projet – 15 mai 2025

Les bêtes seront élevées en plein air, en prairies (67 ha), ou abritées en bergerie (à rénover) selon les conditions météo, avec une alimentation à base d'herbe, complétée par des céréales cultivées sur d'autres parcelles du domaine, afin de garantir l'autonomie alimentaire de la ferme.

Une attention particulière sera portée au bien-être animal, notamment en limitant l'utilisation des produits phytosanitaires avec une gestion durable des prairies. 1 200 m de haies seront plantés notamment afin d'offrir de l'ombrage. Des zones de grattage seront installées.



- **Achat de cheptel auprès de plusieurs élevages** pour garantir la diversité génétique
- **Amélioration de la sécurité alimentaire**
 - Financement de la **remise en état de la bergerie** sur site
 - **Renforcement des débouchés locaux** via la transformation en atelier et vente en Gironde



- **Achat du matériel** nécessaire au lancement de l'installation (tracteur, faucheuse, faneuse...)
- Division de la propriété en 5 paddocks de pâturages tournant
- Meilleure **résilience** en cas d'année délicate
- Amélioration **autonomie énergétique**



- Création de **67 ha de prairies**
- **Plantation/amélioration de 1281 m** de haies
- Gestion des **prairies en pâturage avec fauche des refus**
- Produits phytosanitaires réduits au minimum

Laubès Agri Énergie – Réunion Groupe de travail n°2 – Comité de projet – 15 mai 2025



Hubert De Ricaud, adjoint à la mairie de Gontaud-de-Nogaret, s'interroge sur les débouchés et les perspectives de vente directe (à la ferme) initialement envisagée. Le projet prévoit une valorisation locale des produits, avec une transformation locale et une commercialisation en Gironde, en s'appuyant sur le réseau familial de Guillaume Leconte. La vente directe pourrait être envisagée à terme, dans une logique de diversification des canaux de commercialisation.



Le projet photovoltaïque

Caractéristiques de la technologie photovoltaïque

Le parc agrivoltaïque est destiné à compléter l'activité d'élevage. La technologie de panneaux solaires « tracker » (de l'anglais « suiveur » qui permet de suivre la courbe du soleil), permettra :

- d'optimiser la production d'électricité (orientation ajustable)
- en fonction des besoins agricoles de
 - Favoriser la photosynthèse (laisser passer les rayons du soleil)
 - Fournir de l'ombre
 - Protéger des conditions climatiques (grêle, gel, canicule)

La centrale sera conçue pour fonctionner environ 40 ans avec une maintenance régulière. Les panneaux, quant à eux, sont généralement garantis 25 ans par les constructeurs, qui en assurent le remplacement si nécessaire.

La durée d'exploitation est réglementairement limitée à 40 ans, avec une possible dérogation de 10 ans. Au terme de cette période, la centrale doit être démantelée selon la législation en vigueur.

Les matériaux utilisés (aluminium, verre, cuivre, etc.) se recyclent bien et se revendent facilement, ce qui permet de financer en grande partie le démantèlement, souvent rapidement amorti par leur valorisation.

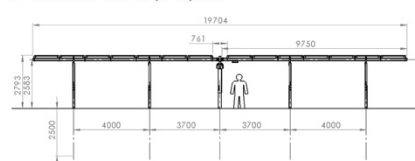
LA TECHNOLOGIE AGRIVOLTAÏQUE

Principes

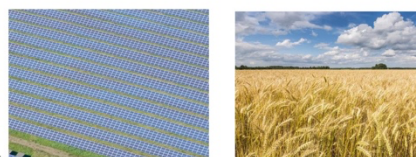
- **Tracker** (structure mobile) à axe horizontal dont l'emprise spatiale n'altère pas l'exercice de l'activité agricole
- **Pilotage des trackers par l'exploitant** pour faciliter le travail mécanique et répartir l'ensoleillement

Caractéristiques

- **Trackers 2 Panneaux 1 axe orienté Nord-Sud**
- **Ecartement pieux à pieux : 12m**
- **Hauteur axe : 2,6-3,1 m**



Laubès Agri Énergie – Réunion Groupe de travail n°2 - Comité de projet – 15 mai 2025



100 %
PV

100 %
agriculture



Agrivoltaïsme tracker

Services apportés par le parc solaire à l'activité agricole

Inès Rose, European Energy, souligne que plusieurs études démontrent la synergique entre la technologie agrivoltaïque avec les pratiques agricoles de la ferme. Le système mis en place contribue à améliorer les conditions de vie des animaux tout en préservant les performances agronomiques des prairies.

Le cadre réglementaire rigoureux, donne clairement une priorité à la fonction agricole des projets agrivoltaïques, assurant leur compatibilité avec les pratiques agricoles existantes.

L'ombrage produit par les panneaux solaires permet d'abriter les animaux lors des fortes chaleurs, contribuant à la régulation de leur température corporelle et à la réduction du stress thermique. Ces panneaux sont inclinables et leur pilotage est laissé à l'agriculteur, ce qui lui offre une réelle flexibilité dans la gestion de son exploitation.

Sur le plan agronomique, les rendements fourragers sont préservés grâce à l'implantation d'espèces végétales adaptées au sol et à la conduite du cheptel, et à l'ajustement et à l'ajustement de l'inclinaison des panneaux,

qui permet à la fois de favoriser la croissance de végétaux, et de limiter le stress hydrique. Les panneaux contribuent à la création d'un microclimat local avec une réduction des températures, bien que les effets précis sur l'évapotranspiration à l'échelle de la plante restent encore peu documentés.

En complément, des équipements tels que des abreuvoirs et des stations de grattage seront installés pour améliorer le confort et le bien-être des animaux.

Amélioration du bien-être animal

Amélioration du confort thermique

- ✓ ombrage durant les pics de chaleurs estivaux (régulation de la température corporelle et limitation de l'intensité du stress thermique)

Mise en place de services améliorant les conditions de vie des animaux

- ✓ Stations de grattage
- ✓ Abreuvoirs
- ✓ Bridage sur la hauteur des panneaux lors des pâtures (réduction du stress animale)

Amélioration du potentiel agronomique

Maintien des rendements fourragers

- ✓ Taux de chargement maintenu (évolution progressive du cheptel)

Pas d'atteinte substantielle

- ✓ Effacement des panneaux en période propice à la croissance des plantes
- ✓ Rotation bridée lors de pâturage effectif sous panneaux

Adaptation au changement climatique/ Protection face aux aléas

Lutte contre l'évapotranspiration et le stress hydrique :

- ✓ Ombrage diminuant le stress hydrique
- ✓ Limitation de la transpiration des sols
- ✓ Protection face aux gels tardifs sur les prairies



Assurer à l'agriculteur la maîtrise de son outil de travail

Inès Rose, European Energy, indique que la mise en place d'un projet agrivoltaïque nécessite un ajustement du cadre foncier. Il ne s'agit pas de supprimer le bail rural existant entre le propriétaire et l'exploitant, mais de le compléter par une convention spécifique à l'agrivoltaïsme.

Le bail rural avec clause agrivoltaïque est actuellement en discussion à l'Assemblée, mais pour l'instant, c'est une convention adaptée au projet de l'agriculteur qui prévaut.

Les études de faisabilité

➡ Comptabilité avec les documents d'urbanisme

Théo Pasquier, European Energy, précise que le projet respecte le Plan local d'urbanisme (PLU) de Gontaud. Les parcelles concernées par le projet sont situées en zone agricole, zonage qui permet l'installation d'équipements d'intérêt collectif comme la production d'électricité.

Christophe Augustin, conseiller municipal de Gontaud-de-Nogaret, indique que le PLU effectif depuis 2015 est en cours de révision, avec une attention particulière portée au respect des exigences de la loi ZAN (respect des quotas de consommation foncière).

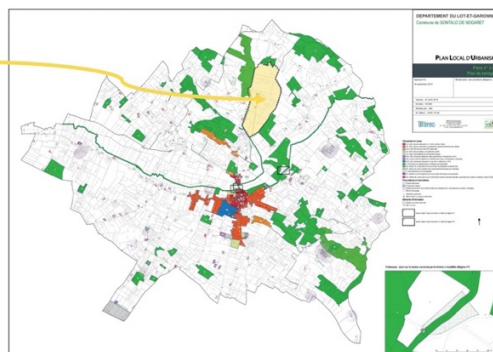
PLU publié en 2015

- **Parcelles classées en Zone A**
- **Autorisation installations d'intérêt collectif**

« ARTICLE A 2 - OCCUPATIONS OU UTILISATIONS DU SOL SOUMISES A DES CONDITIONS PARTICULIERES : Dans toute la zone A hors secteurs Ax et Axi Sont admises les occupations et utilisations du sol suivantes si elles respectent les conditions ci-après :
→ [...] → les constructions, ouvrages et installations techniques nécessaires au fonctionnement des réseaux publics ou des établissements d'intérêt collectif sous réserve de ne pas porter atteinte au caractère naturel et paysager des lieux »

N° des parcelles cadastrales considérées pour le projet agrivoltaïque

- **n°98 à 101**
- **n°201 à 206**
- **n°234 à 236**
- **n°218 à 226 et 228**



PLU publié en 2015

- **Parcelles classées en Zone A**
- **Autorisation installations d'intérêt collectif**

« ARTICLE A 2 - OCCUPATIONS OU UTILISATIONS DU SOL SOUMISES A DES CONDITIONS PARTICULIERES : Dans toute la zone A hors secteurs Ax et Axi Sont admises les occupations et utilisations du sol suivantes si elles respectent les conditions ci-après :
→ [...] → les constructions, ouvrages et installations techniques nécessaires au fonctionnement des réseaux publics ou des établissements d'intérêt collectif sous réserve de ne pas porter atteinte au caractère naturel et paysager des lieux »

N° des parcelles cadastrales considérées pour le projet agrivoltaïque

- **n°98 à 101**
- **n°201 à 206**
- **n°234 à 236**
- **n°218 à 226 et 228**



➡ Résultats de l'étude écologique

Théo Pasquier, European Energy, explique que tout projet solaire dépassant 1 MW est soumis à une étude d'impact environnemental. Cette étude s'étend sur un cycle complet de quatre saisons, soit environ un an.

Elle comprend notamment :

- l'identification des habitats naturels,
- l'inventaire des espèces de faune et de flore locales,
- l'analyse des périodes d'activité de la faune.

Dans ce cadre, sept campagnes de terrain ont été menées pour étudier la biodiversité du site. Elles ont permis de cartographier l'ensemble des enjeux environnementaux du projet, avec une classification précise des types d'habitats selon une nomenclature spécifique.

Une diversité d'habitats, sans enjeu spécifique rédhibitoire

Les niveaux d'enjeux ont été déterminés, allant de très faibles (gris sur la carte) à très forts (violet). Il a été observé une concentration plus marquée d'habitats sensibles :

- autour de la ferme
- à proximité de la maison
- sur la partie ouest du domaine (en friche)
- en bordure du Vertignac

Ces sites se distinguent par une diversité d'habitats favorables à la présence d'espèces protégées ou patrimoniales, et constituent des zones refuges pour la petite et moyenne faune. On note, par exemple, la possible présence de la loutre. Toutefois, aucune espèce n'a été identifiée comme rédhibitoire ni nécessitant la mise en place de mesures spécifiques.

Ces zones à enjeux seront évitées dans le scénario d'implantation retenu pour limiter les impacts écologiques.

RÉSULTATS D'ÉTUDES LES HABITATS NATURELS DU SITE

Un habitat diversifié aux abords du domaine et des terres agricoles

- Terrain agricole : 52ha en cultures
- Chênaies
- Plantation de chênes
- Milieux de fiches, de prairies
et de mosaïques

Quelques habitats remarquables à préserver

- ① Forêts alluviales d'aulnes et frênes
- ② Mégaphorbiaies hydrophiles
(hautes herbes de zones humides)
- ③ Pelouses sèches semi-naturelles
(orchidées remarquables)



Laubès Agri Énergie - Mission Groupe de travail n°2 - Comité de projet - 15 mai 2025

RÉSULTATS D'ÉTUDES ENJEUX FLORISTIQUES

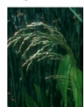
Des enjeux flores faibles circonscrites

- Aux abords de la ferme de Laubès
- En bordure de parcelle

- Enjeu très faible
- Enjeu faible
- Enjeu modéré
- Enjeu assez fort
- Enjeu fort

Quelques espèces protégées ou patrimoniales sur ces zones

- Glycérie élevée
- Glaïeul d'Italie



Laubès Agri Énergie - Mission Groupe de travail n°2 - Comité de projet - 15 mai 2025



RÉSULTATS D'ÉTUDES ENJEUX FAUNISTIQUES

Des enjeux flores faibles circonscrites

- Aux abords de la ferme de Laubès
- En bordure de parcelle

- Enjeu très faible
- Enjeu faible
- Enjeu modéré
- Enjeu assez fort
- Enjeu fort
- Enjeu très fort



Laubès Agri Énergie - Mission Groupe de travail n°2 - Comité de projet - 15 mai 2025

➡ Résultats de l'étude paysagère

Critères et analyse de l'intégration paysagère du projet

Théo Pasquier, European Energy, souligne que l'étude paysagère est une composante centrale de l'étude d'impact environnemental. Elle vise à préserver la qualité des paysages en limitant les vues sensibles du futur parc solaire et, si nécessaire, de proposer des aménagements adaptés pour en atténuer l'impact visuel.

Réalisée par le bureau indépendant Ectare, l'étude a analysé trois niveaux d'aires d'étude :

- Immédiate : Domaine de Laubès
- Rapprochée (1 km) : liens avec les espaces du quotidien
- Éloignée (4 km) : insertion dans les grandes unités paysagères

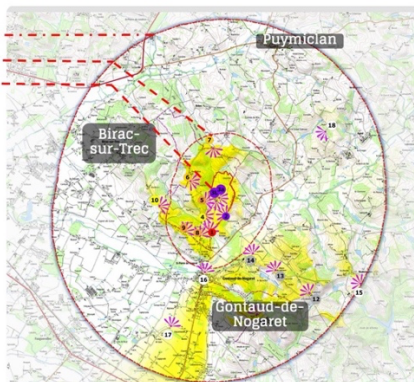
- Aire d'étude éloignée (4 km) - - - - -
- Aire d'étude rapprochée (1 km) - - - - -
- Aire d'étude immédiate - - - - -

Critères de sélection des points de vue paysagers

- **Niveau de fréquentation** : Prise en compte de la fréquentation des lieux
- **Valeur paysagère** : Étude des points de vue les plus sensibles et visibles
- **Niveau de perception** : Évaluation de la valeur paysagère selon son rôle structurant, son identification et son impact visuel

Analyse maximisante

- Relief
- Pas de masque végétal ou bâti
- Hauteur panneaux 5m



Une carte de visibilité théorique maximale a été établie (zone en jaune sur la carte ci-avant), qui se base uniquement sur le relief, sans tenir compte des bâtiments ni de la végétation. En réalité, la visibilité du projet sera moindre du fait du bâti et de la végétation.

Sur cet espace, 17 points de vue sensibles ont été évalués selon leur fréquentation, leur valeur paysagère et leur rôle structurant. Chacun a été classé selon un niveau d'enjeu, de très faible (gris) à très fort (violet).

Ces points de vue peuvent faire l'objet de photomontage, afin de visualiser l'intégration du projet dans son environnement.

RÉSULTATS D'ÉTUDES CRITÈRES & ANALYSE

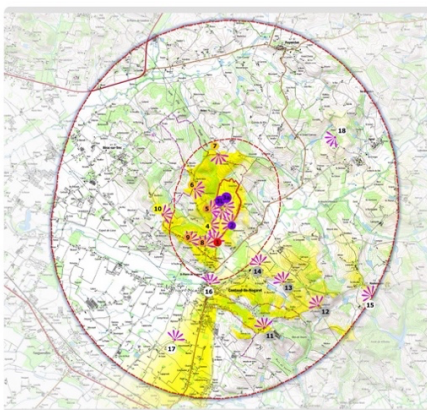
17 points de vue analysés

- Niveaux d'enjeux variables selon les critères définis

Des enjeux forts identifiés :

- **A proximité de la ferme de Laubès**
- **Le long du chemin du pendu**
- **Sur les coteaux au Sud Ouest (Hameau de Blanquine)**

- Enjeu très faible
- Enjeu faible
- Enjeu modéré
- Enjeu assez fort
- Enjeu fort
- Enjeu très fort



Un atelier paysage : discuter des sensibilités paysagères & choix des photomontages

La réglementation impose 3 photomontages obligatoires, mais les porteurs du projet ont proposé, lors d'un atelier public, d'ajouter 3 photomontages supplémentaires afin de prendre en compte les demandes des habitants de Gontaud-de-Nogaret.

Ces points de vue retenus se concentrent autour du site et du hameau de Blanquine, où la visibilité est la plus marquée. Ce sont les points de vue :

- n°2, n°8 et n°9 (préconisés par le bureau d'études)
- n°1, n°4 et n°5 (choisis suite à l'atelier avec des habitants).

ENJEUX PAYSAGERS & CHOIX DES PHOTOMONTAGES

Le dossier d'étude d'impact prévoit **3 photomontages réglementaires**

- Sur proposition du bureau d'études, les points de vue suivants ont été retenus :
 - ✓ **Points de vue n°2**
 - ✓ **Point de vue n°8**
 - ✓ **Point de vue n°9**



Atelier paysage du 26 février 2025

Atelier dédié au paysage organisé en février 2025 pour :

- Identifier des enjeux paysagers exprimés par les habitants
- Sélectionner **3 photomontages supplémentaires**
- Les points de vue suivants ont été retenus par les participants :
 - ✓ **Points de vue n°1**
 - ✓ **Point de vue n°4**
 - ✓ **Point de vue n°5**



Laubès Agri Énergie - Mission Groupe de travail n°2 - Comité de projet - 15 mai 2025

RÉSULTATS D'ÉTUDES CRITÈRES & ANALYSE

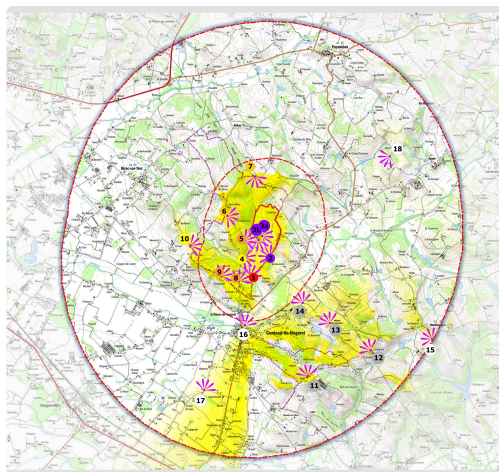
Enjeu très faible	Enjeu assez fort
Enjeu faible	Enjeu fort
Enjeu modéré	Enjeu très fort

PHOTOMONTAGES OBLIGATOIRES

- ✓ Points de vue n°2
- ✓ Point de vue n°8
- ✓ Point de vue n°9

PHOTOMONTAGES COMPLÉMENTAIRES

- ✓ Points de vue n°4
- ✓ Point de vue n°5
- ✓ Point de vue n°6



Laubès Agri Énergie – Réunion Groupe de travail n°2 - Comité de projet – 15 mai 2025

Favoriser l'insertion du projet dans le cadre de vie

À la suite de l'étude paysagère, des mesures ont été définies selon la séquence ERC (Éviter, Réduire, Compenser) afin de limiter l'impact visuel. En ce sens, les haies, bosquets et arbres isolés existants sur le domaine seront conservés pour préserver la structure paysagère et casser l'effet de « *nappe* » générés par l'implantation des panneaux.

En complément, afin de limiter les vues et rompre les lignes de perception, 1 280 m linéaires de haies seront plantés ou renforcés, un recul de 15 m sera maintenu le long du chemin du Pendu, et une clôture en bois gris-vert, perméable à la petite faune, sera installée.

APPLICATION MESURES ERC PAYSAGE

EVITER

- **Maintien des haies, bosquets et grands arbres isolés au sein du site** : rupture dans l'implantation pour limiter l'impact

REDUIRE

- **Plantation et renforcement de 1280 ml de haies** le long du chemin du pendu et au sein du parc
- **15m minimum de recul** entre les panneaux et le chemin du Pendu
- **Clôture périphérique avec poteau bois** et passage petite faune

COMPENSER

En cours d'analyse et de rédaction par le bureau d'études Ectare



Laubès Agri Énergie – Présentation Conseil municipal de Gontaud-de-Nogent – 13 mai 2025

➡ Résultats des études techniques

Le raccordement électrique du site

Théo Pasquier, revient sur l'indépendance entre le projet de poste source à Gontaud-de-Nogaret et le projet de parc solaire.

- Le poste source relève du domaine public avec la mise à jour du S3REnR Nouvelle-Aquitaine, validé par le préfet en 2021
- Le projet solaire, quant à lui, est une démarche privée qui a été notifiée à RTE et Enedis en 2023

Théo Pasquier, European Energy, indique que le projet solaire est tributaire des décisions d'Enedis concernant le raccordement au réseau. Bien que le développeur prenne à sa charge les études techniques et les coûts associés, il ne peut ni choisir le point de raccordement, ni en garantir la disponibilité.

Le schéma de raccordement ne sera établi qu'après l'obtention du permis de construire, ce qui peut prendre jusqu'à un an et demi. Mais, même avec un permis, un projet peut être retardé, voire abandonné, si aucun point de raccordement n'est accessible.

Aujourd'hui, toute la capacité du réseau est mobilisée dans un rayon de 25 km, ce qui bloque le raccordement de nombreux projets en attente.

Une option de réservation de capacité existe, mais elle est limitée aux projets de grande envergure. Le futur poste source envisagé à Gontaud-de-Nogaret, bien qu'encore en phase de projet, fait déjà l'objet de nombreuses demandes, parfois spéculatives, en lien avec l'essor rapide de l'agrivoltaïsme. Certains développeurs bloquent ainsi des capacités pour garantir leur accès prioritaire au réseau.

Malgré les incertitudes, le développement du projet se poursuit, avec une prise de risque assumée par European Energy.

Deux projets indépendants

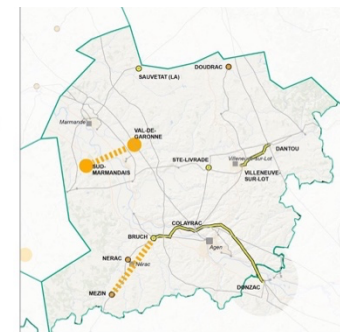
- Parc agrivoltaïque de ferme de Laubès
- Projet de poste source à Gontaud-de-Nogaret (capacité réservée par autres projets)

Depuis 2021, le S3REnR prévoit la création d'un poste source « Val de Garonne »

- En 2023 European Energy a informé RTE et Enedis du projet de production d'électricité solaire
- Pas de participation à la concertation du choix de l'emplacement du poste source.

Connexion au réseau possible

- Le tracé de raccordement et le poste de livraison du parc solaire seront définis par RTE et Enedis
- Cette étape interviendra uniquement après l'obtention du permis de construire de la centrale solaire



Deux postes de livraison (privés) sont prévus en sortie de site, dimensionnés par tranches de 16 MW. Un 3^{ème} poste, dédié à l'autoconsommation collective, est envisagé à hauteur de 1 à 3 MW, ce qui permettrait de couvrir l'ensemble des besoins résidentiels de la commune de Gontaud-de-Nogaret.

Configuration prévue

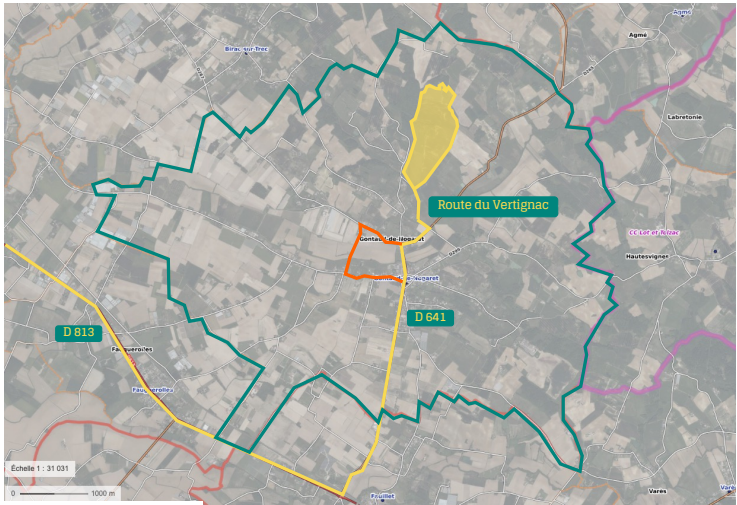
- **2 postes de livraison** principaux
 - ✓ 1 poste pour **chaque tranche de 16 MW** installés
- **1 poste dédié à l'autoconsommation locale**
 - ✓ Capacité : **3 MW**
 - ✓ Vise à alimenter directement les besoins énergétiques d'une activité ou d'un site à proximité

Les voies d'accès au site : éviter le centre bourg

L'acheminement des composants, transportés par semi-remorque (convois aux dimensions et poids classiques) depuis le port de Bordeaux, se fera via l'autoroute A62, puis la D813, avant d'atteindre Gontaud-de-Nogaret.

Les participants indiquent que le passage par le centre de Gontaud-de-Nogaret n'est pas adapté à la circulation de poids lourds en raison de la largeur limitée de certaines voies. Un itinéraire de contournement, mis en évidence en orange sur la carte (ci-après), a été défini pour éviter le cœur

de la commune. Un autre itinéraire de substitution depuis Marmande et passant par Saint Pierre de Nogaret sera également étudié.



Laubès Agri Énergie – Réunion Groupe de travail n°2 - Comité de projet – 15 mai 2025

- 1 Entrée – sortie principale de la ferme de Laubès
- 2 Entrées-sorties & Voies d'accès secondaire pour la sécurité du parc agrivoltaïque
- 3



Laubès Agri Énergie – Réunion Groupe de travail n°2 - Comité de projet – 15 mai 2025



Présentation des variantes d'implantation du projet

Théo Pasquier, European Energy, présente les 3 variantes d'implantation du projet solaire qui ont été étudiées.

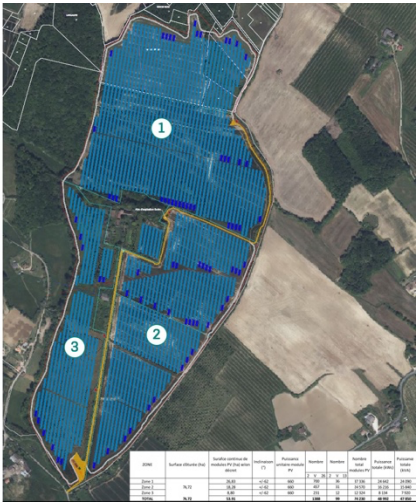
La 1^{ère} variante, dite "maximisante", ne tient compte d'aucune contrainte : elle vise uniquement à estimer le potentiel théorique du site (49 MWc), en identifiant les cinq paddocks disponibles et en évaluant la puissance maximale pouvant être installée. Cette approche permet de poser une première base de réflexion sans filtre réglementaire ou environnemental.

VARIANTE MAXIMALE D'IMPLANTATION

✓ Puissance maximale : **49MWc** mais ne tient pas compte de tous les enjeux écologiques, paysagers et humains

✓ Niveau de couverture : **<40%**

Zones	Nombre de modules photovoltaïque	Puissance totale (MWc)	Surface projetée (ha)
Zone 1	37 336	24,6	10
Zone 2	24 570	16,2	6,7
Zone 3	12 324	8,2	3,3
Total	74 230	49	20



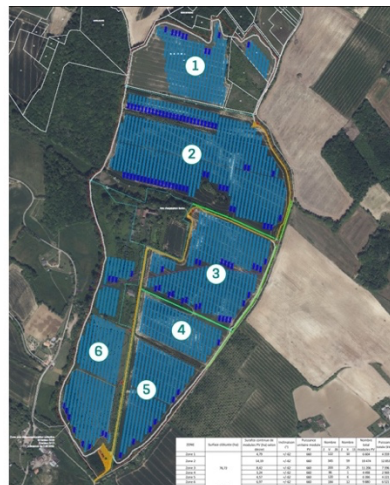
Laubès Agri Énergie – Réunion Groupe de travail n°2 - Comité de projet – 15 mai 2025

La 2^{ème} variante (38,3 MWc) intègre les contraintes physiques et écologiques du site : elle exclut les zones proches du château, les zones identifiées comme réservoirs de biodiversité, les distances réglementaires aux arbres isolés, haies et bosquets, tout en respectant les demandes du SDIS pour la sécurité incendie (piste périphérique de 3 m de large et installation de bâches incendie tous les 40 ha).

PREMIÈRE VARIANTE ERC

- ✓ Puissance réduite : **38,3MWc**
- ✓ Prise en compte de l'ensemble des enjeux écologiques, paysagers et humains mais améliorations possibles
- ✓ Niveau de couverture : **<40%**

Zones	Nombre de modules photovoltaïque	Puissance totale (MWc)	Surface projetée (ha)
Zone 1	6 604	4,4	1,8
Zone 2	18 474	12,8	5,2
Zone 3	11 206	7,4	3
Zone 4	4 498	3	1,2
Zone 5	6 396	4,2	1,7
Zone 6	9 880	6,5	2,7
Total	58 068	38,3	15,6



Laubès Agri Énergie - Réunion Groupe de travail n°2 - Comité de projet - 15 mai 2025

La 3^{ème} variante (37 MWc), retenue, affine davantage l'implantation en renforçant l'évitement des zones enrichies à l'ouest du château et de la bergerie. Elle prévoit aussi la densification des haies existantes le long du chemin du Pendu et le renforcement de deux haies internes pour limiter l'impact visuel. Les équipements électriques seront installés sur les parties basses du site, en zones arborées, pour limiter leurs vues.

VARIANTE RETENUE

- ✓ Puissance réduite à **37 MWc**
- ✓ Prise en compte de l'ensemble des enjeux écologiques, paysagers et humains
- ✓ Niveau de couverture : **<40%**

Zones	Nombre de modules photovoltaïque	Puissance totale (MWc)	Surface projetée (ha)
Zone 1	6 264	4,1	1,7
Zone 2	19 248	12,7	5,2
Zone 3	11 184	7,3	3
Zone 4	4 632	3	1,3
Zone 5	6 384	4,2	1,7
Zone 6	8 328	5,5	2,2
Total	56 040	37	15,1



Laubès Agri Énergie - Réunion Groupe de travail n°2 - Comité de projet - 15 mai 2025

Cette dernière configuration, qui couvre environ 15 ha sur les 72 disponibles, a été choisie pour son équilibre entre rendement énergétique et préservation du site et de ses abords.

Les photomontages du projet

Théo Pasquier, European Energy, présente les 6 photomontages retenus pour illustrer l'intégration paysagère du futur parc solaire.

Chaque photomontage est présenté en trois images :

- La 1^{ère} diapositive montre la vue actuelle du site,
- La 2^{ème}, un photomontage brut avec les panneaux solaires,
- La 3^{ème}, intègre les aménagements paysagers prévus

Les angles choisis visent à représenter un impact visuel maximisant, à hauteur d'homme, dans des conditions hivernales, afin de simuler les situations les plus sensibles ; la vue étant plus dégagée à cette période.

RÉSULTATS D'ÉTUDES CRITÈRES & ANALYSE

PHOTMONTAGES OBLIGATOIRES

- ✓ Points de vue n°2
- ✓ Point de vue n°8
- ✓ Point de vue n°9

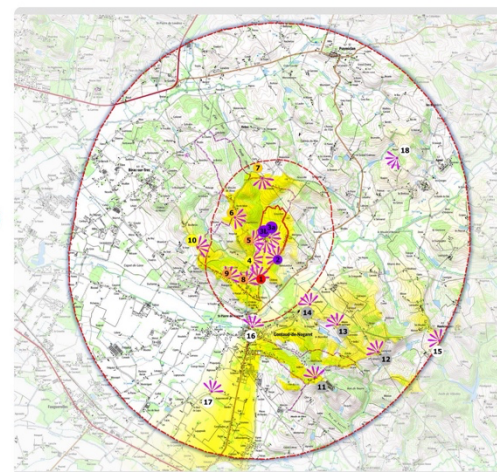
PHOTMONTAGES COMPLÉMENTAIRES

- ✓ Points de vue n°4
- ✓ Point de vue n°5
- ✓ Point de vue n°6

POUR CHAQUE PHOTMONTAGE

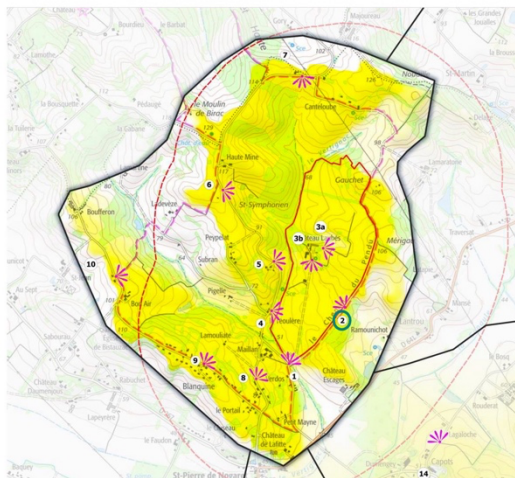
- ✓ Diapo 1 : Vue actuelle
- ✓ Diapo 2 : Photomontage brut
- ✓ Diapo 3 : Photomontage avec aménagements paysagers

Laubès Agri Énergie - Réunion Groupe de travail n°2 - Comité de projet - 15 mai 2025



➡ **Photomontage n°2 : Vue depuis le chemin du pendu, en limite est du projet**

PHOTOMONTAGE N°2
Vue depuis le chemin du Pendu, en limite est du projet



PHOTOMONTAGE N°2
Vue depuis le chemin du Pendu, en limite est du projet



Laubès Agri Énergie – Réunion Groupe de travail n°2 - Comité de projet – 15 mai 2025

PHOTOMONTAGE N°2

Vue depuis le chemin du Pendu, en limite est du projet



Laubès Agri Énergie – Réunion Groupe de travail n°2 - Comité de projet – 15 mai 2025

PHOTOMONTAGE N°2

Vue depuis le chemin du Pendu, en limite est du projet

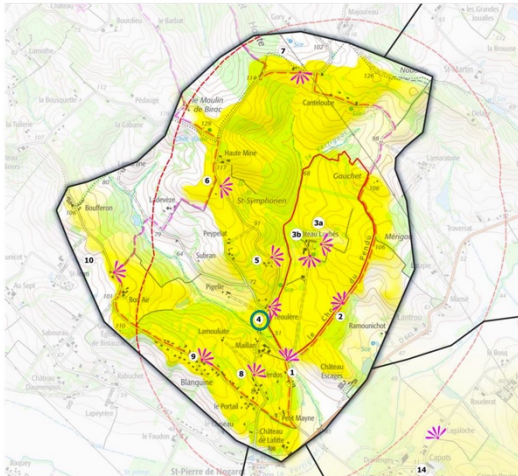


Visible aux abords du chemin.
A terme obstruction de la visibilité progressive par le masque végétal

Laubès Agri Énergie – Réunion Groupe de travail n°2 - Comité de projet – 15 mai 2025

➡ **Photomontage n°4 : Vue depuis le lieu-dit de la Réoulère, à 50m à l'ouest du projet**

PHOTOMONTAGE N°4
Vue depuis le lieu-dit de la Réoulère, à 50m à l'ouest du projet



Laubès Agri Énergie – Réunion Groupe de travail n°2 - Comité de projet – 15 mai 2025

PHOTOMONTAGE N°4
Vue depuis le lieu-dit de la Réoulère, à 50m à l'ouest du projet



Laubès Agri Énergie – Réunion Groupe de travail n°2 - Comité de projet – 15 mai 2025

PHOTOMONTAGE N°4
Vue depuis le lieu-dit de la Réoulère, à 50m à l'ouest du projet

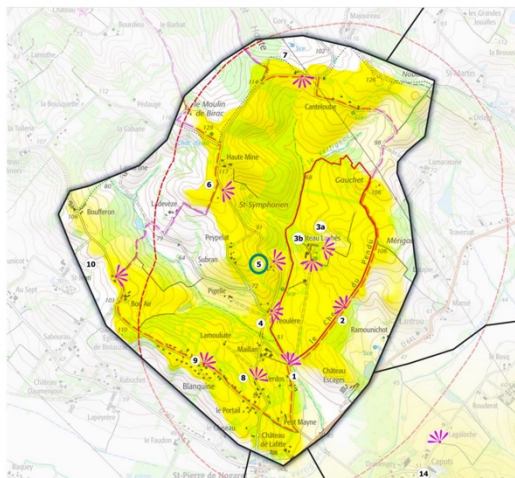


Laubès Agri Énergie – Réunion Groupe de travail n°2 - Comité de projet – 15 mai 2025

➡ **Photomontage n°5 : Vue depuis le lieu-dit du Cascaret, à 150m à l'ouest du projet.**

PHOTOMTAGE N°5

Vue depuis le lieu-dit du Cascaret, à 150m à l'ouest du projet



Laubès Agri Énergie – Réunion Groupe de travail n°2 - Comité de projet – 15 mai 2025

PHOTOMTAGE N°5

Vue depuis le lieu-dit du Cascaret, à 150m à l'ouest du projet



Laubès Agri Énergie – Réunion Groupe de travail n°2 - Comité de projet – 15 mai 2025

PHOTOMTAGE N°5

Vue depuis le lieu-dit du Cascaret, à 150m à l'ouest du projet



Laubès Agri Énergie – Réunion Groupe de travail n°2 - Comité de projet – 15 mai 2025

PHOTOMTAGE N°5

Vue depuis le lieu-dit du Cascaret, à 150m à l'ouest du projet

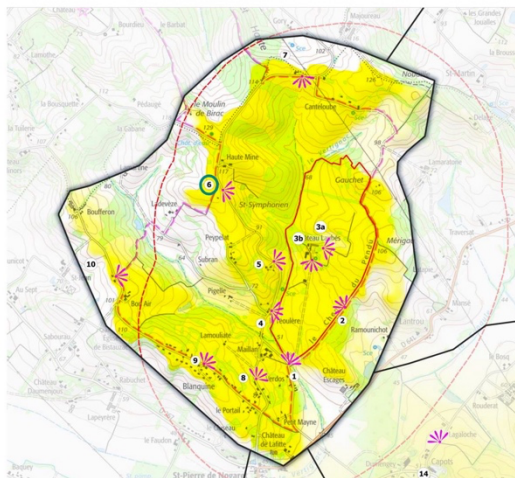


Laubès Agri Énergie – Réunion Groupe de travail n°2 - Comité de projet – 15 mai 2025

Le champ à gauche est en cours d'acquisition par Guillaume Leconte, ce qui permettra d'y implanter des haies occultantes, en bordure de parcelle.

➡ **Photomontage n°6 : Vue depuis les abords de la Haute Mine, à 550m à l'ouest du projet**

PHOTOMONTAGE N°6
Vue depuis les abords de la Haute Mine, à 550m à l'ouest du projet



Laubès Agri Énergie – Réunion Groupe de travail n°2 - Comité de projet – 15 mai 2025

PHOTOMONTAGE N°6
Vue depuis les abords de la Haute Mine, à 550m à l'ouest du projet



Laubès Agri Énergie – Réunion Groupe de travail n°2 - Comité de projet – 15 mai 2025

PHOTOMONTAGE N°6

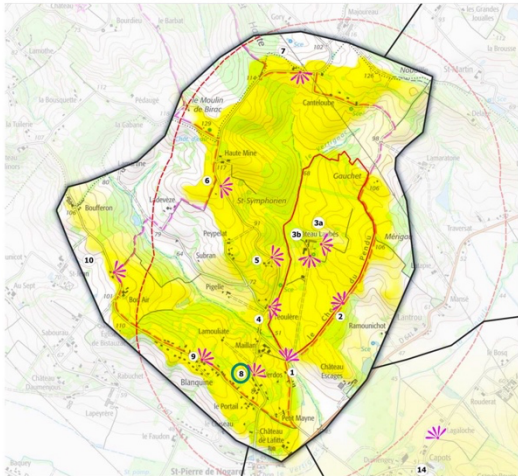
Vue depuis les abords de la Haute Mine, à 550m à l'ouest du projet



Laubès Agri Énergie – Réunion Groupe de travail n°2 - Comité de projet – 15 mai 2025

➡ **Photomontage n°8 : Vue depuis les abords sud du hameau de Maillan, à 250m au sud du projet**

PHOTOMTAGE N°8
Vue depuis les abords sud du hameau de Maillan, à 250m au sud du projet



Laubès Agri Énergie – Réunion Groupe de travail n°2 - Comité de projet – 15 mai 2025

PHOTOMONTAGE N°8
Vue depuis les abords sud du hameau de Maillan, à 250m au sud du projet



Laubès Agri Énergie – Réunion Groupe de travail n°2 - Comité de projet – 15 mai 2025

PHOTOMONTAGE N°8
Vue depuis les abords sud du hameau de Maillan, à 250m au sud du projet



Laubès Agri Énergie – Réunion Groupe de travail n°2 - Comité de projet – 15 mai 2025

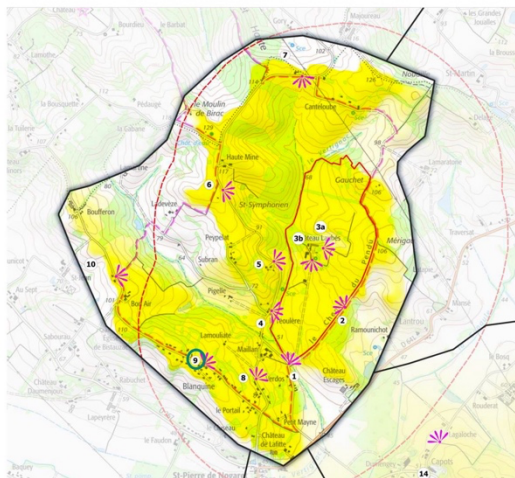
PHOTOMONTAGE N°8
Vue depuis les abords sud du hameau de Maillan, à 250m au sud du projet



Laubès Agri Énergie – Réunion Groupe de travail n°2 - Comité de projet – 15 mai 2025

➡ **Photomontage n°9 : Vue depuis le hameau de Blanquine, à 610m au sud-ouest du projet.**

PHOTOMTAGE N°9
Vue depuis les abords sud du hameau de Maillan, à 250m au sud du projet



Laubès Agri Énergie – Réunion Groupe de travail n°2 - Comité de projet – 15 mai 2025

PHOTOMONTAGE N°9
Vue depuis le hameau de Blanquine, à 610m au sud-ouest du projet



Laubès Agri Énergie – Réunion Groupe de travail n°2 - Comité de projet – 15 mai 2025

PHOTOMONTAGE N°9

Vue depuis le hameau de Blanquine, à 610m au sud-ouest du projet



Laubès Agri Énergie – Réunion Groupe de travail n°2 - Comité de projet – 15 mai 2025

PHOTOMONTAGE N°9

Vue depuis le hameau de Blanquine, à 610m au sud-ouest du projet



Laubès Agri Énergie – Réunion Groupe de travail n°2 - Comité de projet – 15 mai 2025

Laurent Reglat, conseiller municipal de Gontaud-de-Nogaret, indique que la parcelle visible au 1^{er} plan est constructible et a récemment été acquise pour y construire une maison.

Lors de la présentation, seuls les photomontages 8 et 9 ont suscité des réactions, en raison d'une visibilité accrue depuis les maisons du quartier des Hauts de Blanquine.

Michel Mouret, représentant de l'association de quartier « Les Hauts de Blanquine » s'inquiète des vues depuis plusieurs maisons situées route de Blanquine et orientées en direction du parc solaire (côté nord de la route).

Constant Delatte, indique que depuis février 2025 (atelier paysage - compte-rendu), les porteurs de projet ont engagé une démarche de dialogue avec les riverains les plus concernés, en particulier ceux dont les habitations sont orientées vers le site. Des prises de contact volontaires (par mail et téléphone) ont été initiées pour mieux qualifier les vues depuis les parcelles, et envisager des solutions d'intégration adaptées. Cette démarche reste ouverte, et les habitants concernés sont invités à se rapprocher d'European Energy : une visite est fixée avec un habitant à son domicile, et des échanges ont eu lieu par mail (photos à l'appui) avec un autre habitant. L'association du quartier des Hauts de Blanquine est prévenue que les habitants concernés ont l'écoute d'European Energy.

Réflexion paysagère

CONTACT DES HABITANTS – QUARTIER DES HAUTS DE BLANQUISME

Contexte

Lors de l'atelier paysage du **25 février 2025**, des habitants du quartier des Hauts de Blanquine ont partagé leurs **préoccupations sur la visibilité** du futur parc agrivoltaïque depuis leurs habitations.

Actions entreprises

Volonté de caractériser la vue depuis les maisons les plus exposés

- o Envois de **mails** et plusieurs **appels téléphoniques aux personnes présentes**
- o **Tentatives de contact** avec les membres du **bureau de l'association « Les Hauts de Blanquine »**

À ce jour, aucun retour

Aucun enjeu acoustique

Michel Mouret, indique aussi être préoccupé par les bruits potentiellement générés par le parc solaire. Théo Pasquier précise que, s'il y a du bruit, il sera très ponctuel (une seconde) car lié aux ajustements d'inclinaison des trackers environ toutes les 20 minutes, et qu'il est imperceptible au-delà de 50 m des installations. Or les habitations les plus proches sont à plusieurs centaines de mètres. Pour évaluer concrètement cet impact sonore, des participants suggèrent de se rendre sur un parc solaire existant équipé de trackers.

De l'électricité solaire à prix avantageux pour les Gontaudais

Les porteurs du projet souhaitent offrir aux Gontaudais l'opportunité d'accéder à de l'électricité solaire provenant du parc à un tarif avantageux afin de réduire les factures d'électricité.

➡ Principe de l'auto-consommation collective

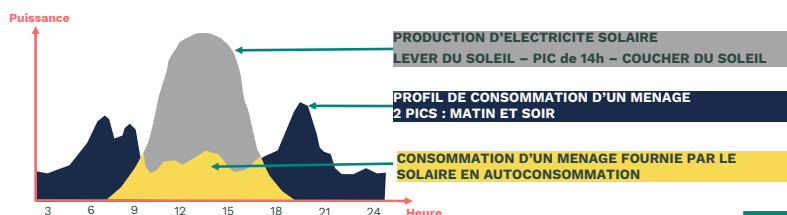
Théo Pasquier, European Energy, aborde la proposition faite aux gontaudais depuis octobre 2024, de bénéficier de l'électricité locale à tarif avantageux, issue du futur parc solaire.

Le principe consiste à réserver une partie de la production de la centrale solaire pour alimenter, les foyers et entreprises de Gontaud-de-Nogaret. Cette opération est gérée par Enedis via le compteur Linky :

- La nuit, l'électricité provient du fournisseur habituel (partie bleu foncé du graphe)
- Le jour, pendant l'ensoleillement, l'électricité provient du parc solaire (partie jaune du graphe)
- L'électricité solaire non consommée est injectée dans le réseau (partie grise du graphe)

COMMENT ÇA MARCHE ?

- ✓ **Répartition en temps réel** de l'électricité produite par le parc solaire entre les consommateurs



- ✓ **25 à 30%** de la consommation annuelle fournie par l'autoconsommation collective pour une maison individuelle (4 pers.)

Chaque participant recevra alors deux factures : une de son fournisseur habituel et une liée à la part d'électricité autoconsommée

PRINCIPES

Partage d'électricité issue d'**énergie renouvelable** entre des **producteurs** et des **consommateurs proches**

CADRE LEGAL

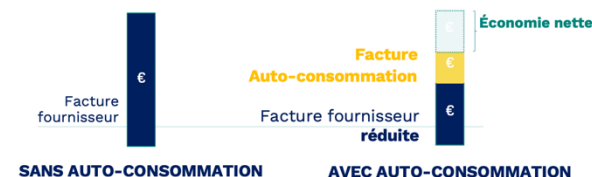
Dispositif réglementaire décrit en 2016 au code de l'énergie.
Périmètre d'éligibilité et puissance maximale définie par arrêté Ministériel

- ✓ Utilisation du **réseau public local** de distribution (Enedis)
- ✓ **Proximité géographique** (2 ou 20km sur dérogation)
- ✓ Puissance maximale de tous les producteurs à **5 MWc**



QUELS BÉNÉFICES ?

- ✓ **Simplicité pour les consommateurs**
 - Simple adhésion à l'association gérant le dispositif (la « PMO », Personne Morale Organisatrice)
 - Contrat de vente avec le producteur ENR: sans engagement, sans changement de fournisseur
 - Un compteur communicant
- ✓ **Des gains nets visibles sur les factures**
 - Le producteur EnR décide librement du prix de l'électron HT: il fixe un prix de vente attractif pour rendre l'autoconsommation intéressante
 - Stabilité du prix pendant la durée d'exploitation du parc agrivoltaïque



Laubès Agri Énergie – Réunion Groupe de travail n°2 – Comité de projet – 15 mai 2025

➡ Estimation des économies sur votre facture d'électricité

Dans le scénario d'une auto-consommation inférieure à 1 MW, où tous les foyers de Gontaud-de-Nogaret bénéficient du dispositif, la production de la centrale permettrait alors de couvrir jusqu'à 25 % de leur consommation électrique annuelle.

Le calcul des économies reposant sur la part liée à la production d'électricité, avec :

- ne réduction du prix de vente de l'électricité estimée à 1,5 c€/kWh,
- à laquelle s'ajoute une exonération de l'accise représentant 3 c€/kWh
- soit une baisse totale d'environ 4,5 c€/kWh.

Cela représente **250 € d'économie nette par an** sur une facture moyenne (maison individuelle au chauffage électrique)

Ce modèle incite les usagers à consommer davantage pendant les heures d'ensoleillement afin de maximiser les gains. Il s'avère particulièrement pertinent pour les entreprises actives en journée, comme l'a souligné Laurent Reglat, conseiller municipal de Gontaud-de-Nogaret, tout en rappelant qu'une évaluation comparative reste nécessaire, notamment pour celles qui bénéficient déjà de tarifs avantageux, le tarif jaune étant plus compétitif que le tarif bleu.

SCÉNARIO:

- L'ensemble des habitants de Gontaud participe à l'autoconsommation (832 compteurs résidentiels en 2022)
- Taille du parc dédié à l'autoconso : 999kW (pas d'accise pour les consommateurs <1MW – NOUVEAUTÉ 2024)

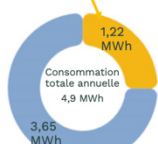
Notre offre : une fourniture d'électricité à minimum
(Par rapport au TRVE = Tarif Réglementaire de Vente)

Réduction liée à l'accise :

Soit une réduction de

RÉSULTATS:

25% de l'électricité
annuelle fournie par
l'auto-consommation



Laubès Agri Énergie – Réunion Groupe de travail n°2 - Comité de projet – 15 mai 2025

Dès la **1ère année**

- **250 € d'économie nette**
sur une facture annuelle moyenne (maison individuelle au chauffage électrique) et **175 €** pour une maison individuelle sans chauffage électrique

- **> Entre 900 et 1350 € d'économies cumulées**
dès les 5 premières années selon le type de chauffage
En conservant les TRV actuels, et basé sur une inflation de 3% annuelle,

-1,5 c€/kWh

-3 c€/kWh

-4,5 c€/kWh



➔ Une campagne de pré-inscription pour évaluer l'intérêt des habitants

Une campagne de pré-inscription a été lancée, diffusée grâce à plusieurs canaux d'information, pour recenser les foyers et entreprises intéressés et adapter le dimensionnement du projet en conséquence. Si la priorité est donnée aux habitants de Gontaud, une extension à des communes voisines pourra être envisagée en fonction de la capacité disponible.

Bénéficier d'une électricité solaire à prix avantageux pour les Gontaudais

- Consécutives à l'atelier auto-consommation du 29 octobre 2024
- Plusieurs outils déployés pour l'information
 - **Affiches et formulaires** de pré-inscription diffusés dans les commerces locaux
 - **Deux newsletters** envoyées à la liste de diffusion (32 inscrits)
 - **Carte postale** distribuée dans les boîtes aux lettres des 730 foyers de Gontaud-de-Nogaret
 - **Formulaire de pré-inscription en ligne** sur le site du projet
 - **18 foyers pré-inscrits** à ce jour



Newsletters



Carte postale



Formulaire en ligne de pré-inscription



Affiche et formulaire de la campagne(commerces)

Des retombées économiques locales

Théo Pasquier, European Energy explique que le projet de parc solaire générera des retombées fiscales estimées à 44 000 € par an pour la commune de Gontaud-de-Nogaret.

Ces recettes proviendront de plusieurs taxes versées par l'exploitant au prorata de la puissance installée (en kW), selon un cadre de répartition défini entre les différentes collectivités :

- Taxe foncière (TF)
- Contribution économique territoriale (CET)
- Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)

À cela s'ajoute une taxe d'aménagement, versée en une seule fois lors de l'obtention du permis de construire.

RETOMBÉES FISCALES

Taxes fiscales perçues par les collectivités

- Contribution économique territoriale (CET)
- Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)
- Taxe foncière (TF)
- Taxe d'aménagement à l'obtention du Permis de Construire

Partage de la valeur

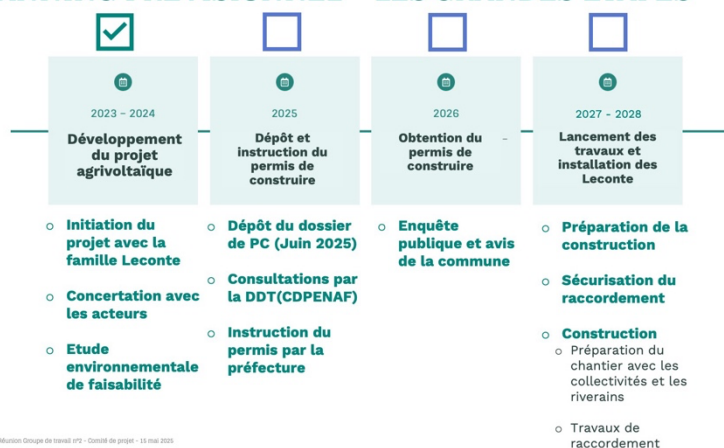
	Commune	Intercommunalité	Département	Total collectivités
Revenus annuel total (€/an)	44 000	87 200	56 400	187 600

La commune de Gontaud-de-Nogaret percevra
44 000€/an de retombées fiscales

Les prochaines étapes

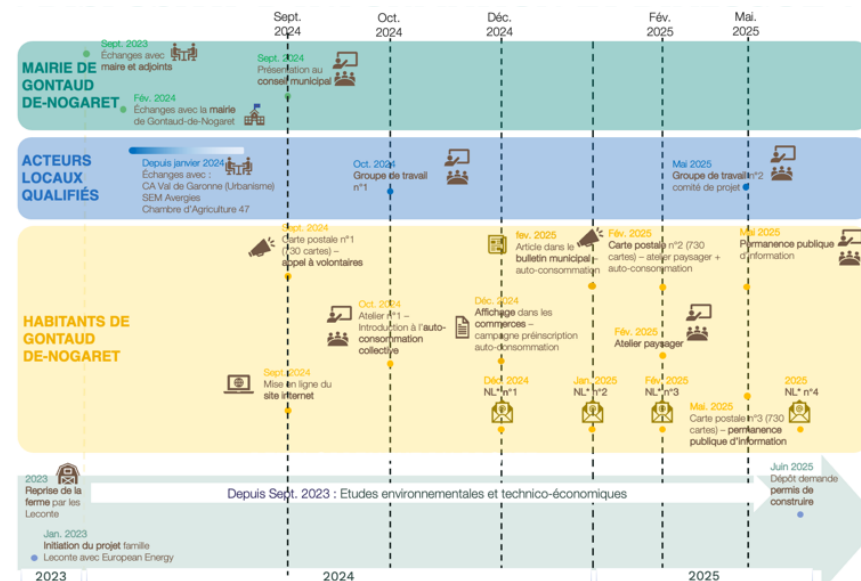
Théo Pasquier conclut la réunion par les prochaines étapes. A commencer par le dépôt du permis de construire prévu pour juin 2025. Il sera soumis à l'avis de la CDPENAF, puis instruit par la préfecture en lien avec la DDT. L'enquête publique se déroulera en 2026 pendant un mois, à l'issue de laquelle le commissaire enquêteur rendra son avis. La décision finale de la préfecture tiendra compte de cette enquête et des avis réglementaires.

PLANNING PRÉVISIONNEL – LES GRANDES ÉTAPES



Laubès Agri Énergie – Réunion Groupe de travail n°2 - Comité de projet – 15 mai 2025

Ismaël Meddahi, Concertant, Quelia, encourage les élus de Gontaud-de-Nogaret à relayer auprès des habitants l'opportunité de bénéficier d'une électricité solaire à tarif avantageux. Il annonce qu'une permanence publique se tiendra le jeudi 27 mai, de 15h à 20h, dans la salle des Arcades. Cette rencontre permettra de présenter aux Gontaudais le projet finalisé, incluant l'implantation retenue du parc solaire et les photomontages, et d'échanger directement avec l'équipe en charge du projet.



nergie – Réunion Groupe de travail n°2 - Comité de projet – 15 mai 2025

Constant Delatte, Quelia, remercie les participants pour leur présence et leurs apports constructifs. Il insiste sur l'importance de continuer à échanger en amont du dépôt des demandes administratives et rappelle les ressources disponibles pour encourager chacun à poser ses questions et à se forger une opinion éclairée sur le projet :

Site Internet : <https://laubes-agri-energie.fr>

E-mail : contact@laubes-agri-energie.fr